

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERCTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la ligne
Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16^e de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois 5 fr.
Six mois 9 fr.
Un an 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

	R ^c 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 14 octo.	71 20	101 »
Du 15	71 40	100 70
Du 16	71 20	101 70

Cahors, le 16 Octobre 1869

BULLETIN

Les bruits de congrès sont mis de nouveau en circulation. L'Empereur Napoléon III, mettant à profit les dispositions réciproquement bienveillantes des souverains, prendrait l'initiative d'un arrangement des questions pendantes. Il aurait fait auprès de la cour de Saint-Petersbourg des ouvertures, dont l'intermédiaire aurait été le comte de Beust. Ces ouvertures auraient été assez bien accueillies pour donner à l'Empereur un sérieux espoir de mener à bien ses tentatives pacifiques, et, pour couronner l'œuvre, on aurait fait choix du général Fleury, dont la situation auprès du chef de l'Etat donne à la mission un caractère en même temps officiel et intime.

Sur de l'acquiescement de l'Autriche, de l'Italie et de la neutralité de l'Angleterre, il ne resterait plus qu'à assurer le concours de la Russie. Tel serait l'objet immédiat de la mission du général Fleury.

Ces conjectures viennent à l'appui des bruits de désarmement dont nous entretenions, la semaine dernière, nos correspondances parisiennes. En effet, le premier résultat de l'entente des gouvernements au sujet des problèmes actuels, serait l'inutilité des fortes armées permanentes. Pour ce qui nous concerne, on parle d'un licenciement de cent mille hommes. Ce serait si joli, si fructueux, que nous n'osons pas l'espérer.

On lit dans la Correspondance provinciale de Berlin : L'accueil cordial que le prince héritier de Prusse a rencontré à Vienne, confirme l'espoir que l'on a conçu de voir se renouer les

relations amicales et intimes entre les deux gouvernements et les deux pays.

Il se confirme que le parlement italien sera réuni vers le milieu de novembre. Le Conseil d'Etat serait très-favorable au projet de réorganisation des impôts directs.

Les dépêches de Madrid annoncent toujours de nouvelles victoires des troupes du gouvernement et de nouvelles soumissions de la part des bandes. Dans la seule Catalogne, au dire de la Gazette officielle, on aurait reçu la soumission de 1800 insurgés dans le district de Tarragone, de 2,000 dans celui de Gironne, de 600 à Lérida et 600 à Barcelone ; au total 5,000 hommes, une petite armée ! Nous n'avions donc pas tort, en représentant l'insurrection comme plus sérieuse que ne le disaient des correspondances trop optimistes.

On mande de New-York, 13 octobre, par le câble atlantique français, que le président Grant a nommé le général Belknap, ministre de la guerre.

La majorité républicaine, dans les élections de Pensylvanie, est de 4,000 voix.

La direction des télégraphes de la confédération du Nord fait annoncer que les dépêches pour les Etats-Unis d'Amérique pourront être expédiées à dater de ce jour par le câble transatlantique français.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Constantinople, 13 oct., soir.

L'Impératrice des Français est arrivée aujourd'hui, à trois heures après-midi. Le temps est splendide. Plus de vingt steamers qui étaient allés à sa rencontre lui ont fait cortège jusqu'au palais de Reyberbey. Les deux rives du Bosphore étaient garnies de troupes ; la population entière était accourue de ce côté ; tous les navires étaient pavés.

L'Impératrice a été saluée par de nombreuses salves d'artillerie ; le spectacle que présentait le Bosphore était merveilleux.

Clopinet cassa la cruche.

Puis, en saisissant un morceau, il se mit à le frotter patiemment et longuement contre la muraille cimentée.

A la nuit close, une pluie énorme était creusée de chaque côté de la barre de fer, et le bossu, en essuyant son front baigné de sueur, s'écriait :

— Par saint Pancrace ! nous allons bien voir si je suis aussi fort qu'on le disait au faubourg Saint Marcel !

Clopinet saisit à poignée la barre de fer, roidit son corps, et tira à lui de toute la puissance de ses muscles.

A la troisième tentative, la barre, minée par la rouille, se rompit à la hauteur de l'anneau auquel elle aboutissait.

La secousse fit tomber le prisonnier à la renverse. — Eh ! eh ! ricana l'aventureux enfant du faubourg, heureusement que ma bossu m'a servi de matelas pour amortir le coup, sans cela je me cassais les reins comme un chat qui tombe d'une gouttière.

En levant la tête, il lui sembla voir un point lumineux se tracer sur la voûte de son cachot. — Qu'est-ce que c'est que ça ? fit-il d'un ton stupéfait.

Alors suivant la direction du rayon blanchâtre qui se terminait au point lumineux, Clopinet reconnut que ce rayon s'échappait de l'échancrure faite à la muraille par l'absence de la barre de fer.

Il se précipita vers l'espace vide.

Quand l'Aigle est arrivée près de Beyberbey, le Sultan, dans un magnifique caïque, construit exprès pour l'Impératrice, est allé à sa rencontre et l'a conduite dans son palais. Après que l'Impératrice eut pris quelque repos, le Sultan lui a présenté les hauts dignitaires de la Porte.

Ce soir, un grand dîner a lieu au palais de Béchikatche. Tout le Bosphore est illuminé. La fête est magnifique ; la joie règne dans la population ; les affaires sont suspendues partout.

La Turquie, dans un article sur la visite de l'Impératrice à Constantinople, dit que ce voyage n'a aucun but politique, ni au point de vue des chrétiens de Palestine, ni à celui de la question égyptienne ; la France a ses représentants auprès de la porte pour gérer ses affaires.

La Turquie ajoute que le gouvernement Ottoman saisira cette occasion pour reconnaître la splendide réception faite au sultan à Paris, et témoigner sa sympathie à la Souveraine du pays qui est son plus ancien allié.

Espagne

On lit dans la Gazette de Madrid du 11 :

Régence du Royaume. — Ministère de la guerre.

VALENCE. — Le capitaine général par un télégramme d'hier, annonce qu'il gardait ses fortes positions dans une ligne qui commande une partie de la ville. Il attendait tranquillement les renforts qu'on lui envoyait ; n'ayant que peu de troupes dans la place, il ne pouvait pas risquer une attaque simultanée. Les insurgés avaient élevé des barricades à peu de distance de la ligne militaire.

Le commandant des volontaires de Torrente, avec son bataillon, est arrivé à Valence, se mettant à la disposition du capitaine général.

La brigade Burgos a couché à Jaliva ; celle de Merplo se dirige sur Valence ; celle de Palacios et d'autres venant de Catalogne ont dû arriver à Valence. Quelques corps de brigades Palacios et Burgos sont armés du nouveau fusil Berdan. L'Alcade de Jucar, province d'Albacete a battu une bande d'insurgés venant de Valence ; il a fait 9 prisonniers.

ANDALOUSIE. — La bande de Paul et

Selvechea a été atteinte le 7, près la villa de Villaluenga, par l'avant-garde de la colonne du lieutenant-colonel Prado ; la bande s'est enfuie du côté de Benaolan. Cette colonne et celle du commandant Carrascosa ont battu et dispersé cette bande à la Serrania de Rouda le lendemain. Le député Fantoni, qui a avec lui Jaber, Navarrete et d'autres, s'enfuyait découragé du côté de Conales ; de l'infanterie et de la garde civile sont parties de Cordoue pour les poursuivre.

La bande de Muza a été battue et dispersée à la dehesa del Esparrugal, province de Huelva, district de Mauzania, par une petite colonne du régiment de Gironne. On lui a tué quatre individus et fait onze prisonniers, et entre autres le cabecilla Muza et Narciso de Castro, notaire de Séville. L'alcade de la Palma a fait deux prisonniers.

GRENADE. — Avant-hier, à Malaga, lorsqu'a été proclamé le bando de l'état de siège, un groupe de républicains n'a pas cessé de crier des vivats à la république. Comme ce rassemblement n'a pas voulu obéir, il a été dispersé par la force et l'ordre a été rétabli.

Les insurgés du Jujar ont déposé les armes et la bande a été dispersée.

La population est animée d'un excellent esprit. L'administrateur de la poste d'Orjiva a offert 80 hommes armés et payés par lui pour poursuivre les républicains ; il se mettrait à la tête de ces hommes.

A Ubeda, les députés Caparros et Gallego Diaz ont pris place dans les rangs du bataillon des volontaires de la liberté.

En Catalogne et en Aragon l'insurrection républicaine se trouve réduite à des petites bandes insignifiantes qui se bornent à détruire les chemins de fer et les télégraphes, évitant toute rencontre et collision avec les troupes régulières.

Afin de remédier au dommage que ces bandes causent sur lesdites lignes, on a prévenu les alcades de toutes les villes situées près des chemins de fer, d'avoir à organiser un service spécial sur leur territoire. Ces fonctionnaires remplis de patriotisme ont répondu que, d'accord avec les municipalités, ils prennent les dispositions nécessaires pour exercer une active et constante vigilance soit exercée d'une manière parfaite.

Les troupes de la garde civile et les carabinieri donnent tous les jours de nouvelles preuves de leur dévouement pour soutenir les fatigues incessantes de la guerre, et de l'héroïsme avec lequel ils savent combattre.

Pour extrait : A. Laytou.

Des journaux radicaux ont bien informés sur les intentions du ministère ont répandu le bruit que le gouvernement aurait la pensée de proposer au Corps législatif, dans le cours de la prochaine session, un projet de loi portant suppression du cautionnement et du timbre. On croit volontiers ce que l'on désire ; aussi nous empressons-nous d'accueillir une nouvelle qui, si elle se confirmait, suffirait seule à justifier le retard apporté à la convocation des Chambres. Que diraient en effet les partisans de la mise en accusation du cabinet si M. le ministre de l'intérieur se présentait devant la Chambre avec un ensemble de mesures ayant pour effet de substituer au régime fiscal qui pèse sur les journaux politiques une législation moins draconienne et plus en rapport avec nos besoins de publicité ? Qu'auraient à répondre les membres de la jeune Montagne si, au lieu de chercher je ne sais quelles mesquines justifications de sa conduite, le cabinet, par l'organe d'un de ses membres, venait dire à la tribune : « Pendant que vous écriviez des lettres nous agissions, pendant que vous prépariez des manifestations, nous préparions des projets de loi, pendant que vous cherchiez à faire du bruit, et que vous poussiez à des manifestations que vous avez décommodées quand vous avez été persuadés que nous ne reculons pas devant notre devoir, nous nous taisions, mais nous travaillions à débarrasser cette presse, qui ne nous a guère épargnés pourtant, de ses dernières entraves. » Si M. Magne ou M. de Forcade pouvaient tenir un pareil langage, ils emporteraient certainement un vote de confiance.

La suppression du cautionnement et du timbre est, en effet, une de ces questions que le gouvernement devra nécessairement aborder et résoudre dans le sens le moins restrictif. C'est une question mûre. Elle est, avec deux ou trois autres, dans les programmes libéraux de toutes nuances. On

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 16 octobre 1869. (N° 48)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,
PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XXX

La barre de fer.

(Suite)

— Le mur, dans lequel était enclavée la barre, était fortement cimenté, nous l'avons dit. Donc, ce fut inutilement que Clopinet essaya d'y faire mordre ses ongles.

Le bossu se reculait déjà avec impatience, lorsque son pied heurta un corps dur.

C'était une cruche de grès, contenant de l'eau pour sa boisson.

— Bast ! se dit-il, j'aurai soif demain.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

conseil de Clopinet, la porte s'ouvrit brusquement ; Caget parut.

A la vue de ce qui se passait, il s'élança en blasphemant ; mais, reconnaissant l'enfant de la Bièvre :

— Clopinet ! s'écria-t-il en changeant soudain d'expression ; non d'un tonnerre ! je ne te savais pas dans cette biocroque !

Et Caget, après avoir serré la main du bossu, s'empressa de refermer la porte du cachot de la Tour de Nesle, où il venait d'entrer.

Avant d'aller plus loin, il était nécessaire d'expliquer à nos lecteurs de quelle manière le garçon boucher avait échappé à la mort qui planait sur sa tête, à l'égal de Jean Garnier ; — nous devons dire aussi par quelle suite de circonstances Caget était venu au secours d'Etienne Ferrand, que menaçait la dague de Maurevel, et, enfin, quelle était la cause qui le rendait joyeux à la vue de Clopinet.

Donc, rétrogradons un peu, pour l'intelligence de notre récit.

Au moment où, sur l'ordre de Jean Garnier, l'assommoir se levait sur la tête de Caget, un sifflement se fit entendre dans la rue du Pot-de-Fer.

Au bruit aigu, le garçon boucher se jeta vivement de côté, et l'instrument homicide, que tenait Simon, frappa la table de l'étal, qu'il brisa en morceaux.

Simon regarda Jean Garnier, qui lui fit un geste de silence.

— As-tu entendu ? dit le boucher.

— Oui, répondit Simon.

n'y pouvait échapper; on eût peut-être été contrain de subir la solution indiquée par les Chambres. S'il est vrai qu'il ait pris des devants, le gouvernement aura fait œuvre de prévoyance et le ministère aura été bien inspiré en se laissant guider à la fois par l'intérêt public et par le sentiment de sa propre conservation.

(Peuple Français.) A. VILLENEUVE.

Nouvelles du Jour

Les ministres sont partis ce matin, à 9 heures, pour Compiègne.

Le départ de M. le général Fleury pour son poste de Saint-Petersbourg paraît fixé au 27 octobre.

M. Schneider est arrivé à Paris, hier matin; il est descendu à son hôtel de la rue Bonreau.

M. Frère-Orban est en ce moment à Paris.

M. Sainte-Beuve est mort mercredi à une heure et demie de l'après-midi. Quoiqu'il eût beaucoup souffert depuis quelques années, son activité persistait, faisait espérer qu'il écrirait longtemps encore; il n'avait que soixante-cinq ans.

Les funérailles de M. Sainte-Beuve auront lieu le samedi, 16 octobre. Voici le passage de son testament relatif à ses funérailles:

Je veux qu'à mon décès il ne soit fait aucune solennité.

Je demande aux Corps et aux Compagnies dont j'ai l'honneur d'être membre de ne se faire représenter à mon enterrement par aucune députation, heureux et reconnaissant si des collègues et des confrères veulent bien, individuellement, accompagner mes restes.

Je ne veux point qu'il y ait de convocation par lettres à mon décès: une simple annonce du jour et de l'heure dans les journaux suffira. Je veux que cette heure soit la plus matinale (neuf heures du matin par exemple, ou dix heures au plus tard). Je demande à être porté directement de mon domicile au cimetière Montparnasse, dans le caveau où est ma mère, sans passer par l'Eglise, ce que je ne pourrais faire sans violer la sincérité de mes sentiments. Arrivé à la fosse, je ne veux aucun discours ni éloge prononcé sur la tombe.

Le temps d'arrêt que nous annoncions hier dans l'information relative au crime de Pantin semble devoir se prolonger. M. Douet d'Arcq n'est pas venu au Palais, il n'y a pas de témoins assignés pour demain. Il y a même un moment d'arrêt dans les recherches faites en Alsace. Les agents de la sûreté envoyés dans ce pays, voyant leur activité ne produire aucun résultat, ont demandé à M. Claude s'ils devaient prolonger leur séjour ou rentrer à Paris.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Le Conseil de révision du département du Lot se réunira le 30 octobre courant pour procéder à l'examen des remplaçants présentés par les jeunes soldats de la classe de 1868, qui, lors de la revue du départ, ont obtenu un sursis.

Les dossiers devront être déposés au moins trois jours à l'avance, à la Préfecture du Lot. (Division des affaires militaires et de la

venue se poster l'arme au pied près de la mairie. La foule n'était pas aussi compacte que les autres jours, cependant il y avait encore environ 2000 personnes dans la salle.

Le citoyen Amouroux arrêté dans la soirée de dimanche (et encore détenu) a été nommé président d'honneur. M. Peyrouton était le président de fait, MM. Bologne, Renaud et Alix, accesseurs.

Le président Peyrouton, en ouvrant la séance a fait allusion à la force armée déployée, et a recommandé le plus grand calme ainsi que la plus grande circonspection dans les discours à prononcer. Mme Pire a parlé ensuite longuement sur le socialisme et ses moyens pratiques. Elle ne voit rien au-dessus de la République qui, seule, peut produire les grands hommes « Marat !! et David le peintre, s'écriait-elle, n'auraient pas été des hommes célèbres sans la République ! l'Empire empêché le développement de l'intelligence. Il serait temps d'y mettre un terme. Mais le moment s'approche, prenons courage !! (sic). » Le commissaire de police hausse les épaules et se contente de remonter le feu de la lampe qui est placée sur la table.

MM. Alix, Bologne, Renaud, Gaillard et Vésigner ont prononcé ensuite des discours assez modérés sur le socialisme.

Un autre orateur veut commencer un discours qui touche à la manifestation projetée pour le 26 octobre. La parole lui est retirée. Enfin, M. Alix remonte une seconde fois à la tribune et termine la réunion. Il est 10 heures et demie. La sortie de la salle s'effectue sans incident.

A la suite des troubles qui ont eu lieu à Belleville, jeudi et vendredi dernier, trois jeunes gens ont été arrêtés. Ce sont MM. Amouroux, Havret et Noire. Après avoir été interrogés par M. Lascoux, juge d'instruction, ces jeunes gens ont été maintenus en arrestation sous la prévention de rébellion et d'outrages envers les agents et de provocation à la désobéissance aux lois pour n'avoir pas voulu quitter la salle de la réunion après la dissolution prononcée par M. Briand, commissaire de police. Le dossier de cette affaire a été remis à M. de Lury, juge d'instruction.

Pour extrait: A. Layton.

Mais des bactéries ainsi posées sur la peau saine d'un individu, peuvent-elles pénétrer dans le sang et infiltrer dans les veines le germe de la maladie? C'était le point capital du problème à élucider.

M. Raimbert s'est assuré par de nombreuses expériences que les bactéries pouvaient très-bien passer par la peau dans le sang. De la peau fut placée comme la membrane dont se servent les chimistes dans la dialyse, entre un liquide plein de bactéries et un liquide dépourvu d'infusoires.

Au bout d'un certain temps, le liquide, tout à l'heure intact, renfermait maintenant des bactéries en assez grand nombre pour ne pas rendre le résultat de l'expérience douteux.

Donc la peau laisse pénétrer le germe du mal, et le virus peut être apporté et inoculé par la mouche en apparence la moins dangereuse, par celle-là même qu'on n'avait pas jusqu'ici accusée de pouvoir transmettre le charbon. Contrairement au préjugé populaire, les mouches qui piquent seraient inoffensives sous le rapport de la transmission charbonneuse.

Les conclusions de M. Raimbert ont une extrême importance. Les expériences auxquelles il s'est courageusement livré ne laissent pas que d'impliquer certain danger. C'est un double motif pour fixer l'attention de l'Académie sur cette communication. Le travail sera renvoyé à l'examen de la commission de médecine.

Nous profitons de cette occasion pour signaler de nouveau l'incurie et l'inexactitude des hommes chargés de l'enlèvement des boues et des bourriers dans la ville de Cahors. Les décombres et les débris ménagers entassés au milieu des rues, et parmi lesquels il n'est pas rare de voir des rats morts, y séjournent quelquefois d'une semaine à l'autre, sont piétinés par tous les passants et attirent des essaims de ces mouches domestiques charbonneuses dont il est question dans le rapport ci-dessus.

Il suffit, semble-t-il, pour faire cesser cet abus de rappeler ces entrepreneurs à l'exécution des règlements de police et des engagements qu'ils ont pris.

On pourrait pour compléter la mesure et donner à notre ville un aspect de propreté qui lui manque entièrement, obliger les boueurs à faire leur tournée chaque jour, avant 9 heures en hiver, et avant 8 heures en été, et interdire aux habitants de déposer quoique ce soit sur la voie publique après cette heure-là.

Et qu'on ne pense pas que si nous revenons sans cesse sur cette question, ce soit par esprit de vaine critique. Ici l'intérêt général est en jeu. Les conséquences de la malpropreté d'une ville sont terribles.

L'année dernière à pareille époque, la variole faisait, à Cahors, d'affreux ravages, et tous les jours nous voyons des cas de fièvre typhoïde. Ces maladies perdraient certainement de leur caractère contagieux si la salubrité publique était prise au sérieux, comme elle le mérite de l'être.

Nous avons l'espoir que ces observations très-opportunes, puiseront leur force dans leur modération même, et qu'il sera désormais injuste de dire que plus on met de formes à une réclamation, moins on a chance d'être écouté.

L. L.

M. le docteur Raimbert, médecin des hospices à Châteaudun, transmet le résultat de très importantes recherches sur la transmission du charbon à l'homme et aux animaux par les mouches.

Il fallait savoir, avant de se prononcer sur la réalité du danger que peuvent offrir les mouches, par quel mécanisme elles opéraient la transmission du virus, dans quelles conditions elles le transmettaient, et enfin quelles étaient bien les mouches qui devaient être considérées comme donnant le charbon.

M. Raimbert a très-nettement répondu aux différentes questions qu'il s'était posées. Ses expériences bien conduites l'ont amené aux résultats suivants:

Les mouches qui introduisent leur dard dans la peau des animaux en putréfaction, les mouches qui piquent, en un mot, ne sont pas, contrairement à l'opinion admise, celles qui inoculent le virus. Le savant expérimentateur, en plaçant sous une cloche des mouches de cette espèce, à côté du sang pris sur un animal charbonneux, a toujours constaté qu'elles le laissaient intact et n'y touchaient pas. En même temps, les animaux qu'on leur fit piquer ne montrèrent aucune trace de charbon.

Au contraire, la mouche commune, la mouche domestique, placée dans les mêmes circonstances, se hâta d'aller sucer le sang placé à sa portée. Les pattes, l'abdomen entraînèrent ainsi des bactéries qui pullulèrent, comme on sait, dans le sang charbonneux, et l'insecte peut les déposer ensuite partout où il se promène, et naturellement sur la peau des hommes et des animaux.

police administrative).

MUTATIONS DES INSTITUTEURS.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante:

Monsieur le Préfet.

Des observations me sont adressées sur les inconvénients que présente l'usage adopté dans quelques départements de n'opérer les mutations parmi les instituteurs que vers la fin des vacances, c'est-à-dire à l'époque où la courte durée des jours et la mauvaise saison ne permettent plus aux instituteurs déplacés de se rendre à leur poste en temps opportun ou dans des conditions satisfaisantes.

Les intérêts du service peuvent souffrir de cet état de choses, et il en résulte souvent, pour les fonctionnaires dont il s'agit, un surcroît de dépenses qu'une décision moins tardive atténuerait.

J'appelle toute votre attention sur ces observations, et je vous prie de vouloir bien en tenir compte dans la mesure du possible, lorsque le travail des mutations aura lieu.

Recevez etc. BOURBEAU.

Tout en rendant hommage à la sollicitude de M. le ministre de l'instruction publique, nous devons dire que si des mutations ont lieu tardivement parmi les instituteurs, ce n'est point du fait de l'administration départementale. Elle n'est le plus souvent saisie des demandes respectives qu'au milieu ou à la fin des vacances et ces décisions s'en trouvent d'autant ajournées.

Ceci du reste, n'est qu'un des côtés fâcheux de la loi primaire. On observerait aux inconvénients dont se plaint M. Bourbeau si l'on substituait au changement de résidence, toujours coûteux et souvent aléatoire, l'avancement sur place, qui satisfait à la fois aux vœux des populations et aux intérêts des directeurs d'écoles.

Académie des sciences

Séance du 11 octobre 1869.

DU CHARBON

Nous extrayons du compte-rendu publié par le Journal officiel du 12 octobre 1869, une communication relative à la transmission du charbon à l'homme et aux animaux par les mouches, et qui prouve une fois de plus le danger de ne pas enfouir le corps des animaux morts:

M. le docteur Raimbert, médecin des hospices à Châteaudun, transmet le résultat de très importantes recherches sur la transmission du charbon à l'homme et aux animaux par les mouches.

Il fallait savoir, avant de se prononcer sur la réalité du danger que peuvent offrir les mouches, par quel mécanisme elles opéraient la transmission du virus, dans quelles conditions elles le transmettaient, et enfin quelles étaient bien les mouches qui devaient être considérées comme donnant le charbon.

M. Raimbert a très-nettement répondu aux différentes questions qu'il s'était posées. Ses expériences bien conduites l'ont amené aux résultats suivants:

Les mouches qui introduisent leur dard dans la peau des animaux en putréfaction, les mouches qui piquent, en un mot, ne sont pas, contrairement à l'opinion admise, celles qui inoculent le virus. Le savant expérimentateur, en plaçant sous une cloche des mouches de cette espèce, à côté du sang pris sur un animal charbonneux, a toujours constaté qu'elles le laissaient intact et n'y touchaient pas. En même temps, les animaux qu'on leur fit piquer ne montrèrent aucune trace de charbon.

Au contraire, la mouche commune, la mouche domestique, placée dans les mêmes circonstances, se hâta d'aller sucer le sang placé à sa portée. Les pattes, l'abdomen entraînèrent ainsi des bactéries qui pullulèrent, comme on sait, dans le sang charbonneux, et l'insecte peut les déposer ensuite partout où il se promène, et naturellement sur la peau des hommes et des animaux.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT

JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
17 Diman.	s Havoie.	
18 Lundi.	s Luc év.	Montcabrier Vayrac Montcuq St-Caprais Vaylats Thémies.
19 Mardi.	s Pierre d'A.	
20 Mercr.	s Jean Gant	Castelfranc. Saiviac.
N. L.	le 3, à 2 h. 29 du soir.
P. Q.	le 12, à 10 12 du matin.
P. L.	le 20, à 2 7 du soir.
D. Q.	le 28, à 8 44 du matin.

Troubles de Belleville

Voici le compte-rendu de la réunion des Folies-Belleville du 12 octobre au soir:

Dès 7 heures et demie, une certaine agitation se faisait remarquer dans la salle des Folies-Belleville. Les habitués de cette réunion publique venaient de voir passer une compagnie de gardes de Paris qui, gravissant la montée de Belleville était

Qu'est-ce que cela peut être?

Un avertissement, sans doute.

Écoutons à la porte de la rue.

Garnier et Simon se dirigèrent vers l'étal de l'étal et prêtèrent l'oreille.

Rien ! conclut le boucher de la montagne Sainte-Geneviève; et pourtant je suis bien certain qu'un sifflement a frappé les airs !

Et moi aussi, j'en suis sûr l'appuya Simon.

Enfin, qu'importe; nous sommes armés, et si l'on nous attaque, nous saurons nous défendre ! Achève la besogne sur cette brute de Caget.

Simon et Jean Garnier revinrent dans l'arrière boutique de l'étal.

Mais, quelle fut leur stupefaction !

Caget avait disparu.

Le maître et le valet se mirent à explorer toutes les chambres, toutes les issues de la maison; leurs recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Qu'était donc devenu le garçon boucher?

C'est ce que nous allons dire.

Aussitôt que Jean Garnier et Simon se furent dirigés vers l'étal, Caget, dont l'ivresse avait soudain disparu devant l'imminence du danger, rampa à terre et atteignit la porte de l'abattoir, laissée ouverte par son camarade de tuerie.

Quelques secondes après, il était dans la rue du Pot de Fer et se heurtait contre Clopinet, car c'était le bossu qui avait poussé le sifflement, d'après une convention entre lui et les ouvriers de la teinturerie Gobelin, pour les avertir que le boucher se trouvait à l'étal, et qu'on pouvait

l'attaquer.

Au choc qu'il éprouva, à l'aspect de Caget qui fuyait, le bossu voulut appeler à l'aide.

— Grâce ! ne me perds pas ! interrompit le garçon boucher, et je te le jure, je serai reconnaissant !

Clopinet, autant par bon cœur que par espérance de mettre à profit pour Etienne le service qu'il allait rendre, entraîna aussitôt Caget.

— Viens, lui dit-il, et je te sauverai !

Pendant que le bossu et le garçon étaler s'éloignaient, les ouvriers de Gilles Gobelin, c'est-à-dire René, Thibaut et tous les camarades d'Etienne se ruèrent sur la maison de Jean Garnier.

Il est inutile de conclure que les oiseaux ne furent pas trouvés au nid.

Clopinet tint la parole qu'il avait donnée à Caget de ne pas le perdre; en effet, il le cacha dans un appartement de la taverne de l'Ourcine, lui apporta des vivres, et, par ce revirement de nature qui se voit parfois, surtout dans le peuple, le garçon boucher devint aussi doux avec le bossu que jadis il avait été brutal, et il éprouva même une sorte de sentiment de gratitude pour le brave enfant du faubourg.

En revanche du service rendu, Caget donna également à Clopinet certains détails qui lui firent plus complètement connaître Jean Garnier, et, lorsque le bossu lui eut raconté comment il s'était entendu appeler près de la Tour de Nesle, et eut ajouté les détails que lui avait appris Etienne concernant son duel:

— Si je ne t'ai pas jéré tout ce que je savais,

mon petit Clopinet, dit le garçon boucher, c'est que j'avais la langue clouée; mais, du moment qu'il s'agit de l'empêcher d'avoir de la peine, à toi, la vraie bête du bon Dieu, il n'y a plus de peur qui doive me retenir !

— Tu sais donc où se trouvent Etienne et Marthe ?

— Non, pas précisément; mais je connais assez les allures de... Jean Garnier pour m'en douter.

— Parle !

— Ecoute bien mal tourné !

À la suite des confidences de Caget au bossu, nos lecteurs comprendront facilement comment Clopinet se trouva à la Tour de Nesle, au moment où Marthe lutta contre Attin, et comment aussi Caget s'interposa entre Etienne et Maurevet.

Mais Caget avait perdu les traces de Clopinet depuis l'heure où il l'avait introduit à la Tour de Nesle.

On doit juger de sa surprise en le retrouvant dans le cachot de Marthe.

— Nom d'un tonnerre ! s'écria le garçon étalier avec joie, je t'ai assez cherché depuis deux jours, mon brave bossu !

En quelques mots, Clopinet raconta ce qui lui était arrivé dans cet intervalle.

— Et toi, Caget, demanda-t-il à l'étalier, par quel hasard as-tu pénétré ici ?

— Oh ! moi, c'est différent... chacun vit de ce qu'il peut... et, dam ! tu ne m'apportais plus à manger, comme à la taverne de l'Ourcine !

Ce qui veut dire ?

quand on a vu l'enthousiasme de tels combattants, on comprend les prodiges enfantés par de recrues confiantes en leur étoile; on se reporte malgré soi, au souvenir de ces jeunes héros dont parlent nos pères, et qui, privés de vivres et de munitions, manquant de tout, repoussaient l'étranger hors de nos frontières! Que ne peut la volonté mise au service d'une bonne cause!

Le concours de Castelsarrasin a été très-brillant. Dix-sept sociétés instrumentales et vingt-quatre sociétés chorales étaient inscrites sur le programme, et bien peu avaient manqué au rendez-vous. Plus d'un millier de jeunes hommes y sont entrés en lice! C'était un spectacle ravissant de voir, dans cette petite ville, — véritable villa, cachée sous les riches bosquets d'une plaine privilégiée de la nature, — accourir ces phalanges artistiques, l'élite de la jeunesse française! Ces costumes variés et ces bannières éclatantes, ces flots d'harmonie qui remplissaient l'air, cette foule qui se pressait pour acclamer les vainqueurs du jour et tendre la main à celui que le sort a trahi, tout cela combait l'âme d'une indicible joie. — En de tels moments, on est fier d'appartenir à une nation d'hommes que le génie de la civilisation a pu élever aussi haut, et l'on se prend à désirer aux générations nouvelles la continuation, sans mélange, du bonheur dont elles jouissent.

Trois sociétés seulement concouraient dans la première division du concours de Castelsarrasin: la *Sainte-Cécile* de Toulouse, la *Société des Fils de David* de Beaumont-sur-Lèze (Haute-Garonne), et l'*Orphéon de Cahors*. La fondation des deux premières dates de 1866; celle de la dernière remonte à une époque plus éloignée, mais par suite de circonstances diverses et fortuites, son personnel a été renouvelé pour une forte part. Les chances étaient donc balancées. — Le Jury de cette section était composé de MM. Saintis, compositeur, directeur de la société chorale de Montauban, Président; Daney, de Bordeaux; Noullet, l'habile directeur de l'*Orphéon* de Moissac.

Le chœur imposé à ces Sociétés, et envoyé vingt jours seulement avant le concours, était un fabliau de Florian, mis en musique par M. Saintis. Chacun connaît ce petit poème charmant, qui nous montre le grillon se plaignant à dame nature des faveurs par elle accordées au papillon, et de l'injustice commise envers lui:

Dame nature
Pour lui fit tout
Et pour moi rien.

Mais un revers de fortune arrive: une troupe malicieuse d'enfants chasse le papillon et le tue!

Il ne fallait pas tant d'efforts
Pour écraser la pauvre bête.

Alors le grillon de songer et de reprendre tout bas:

Il en coûte trop cher
Pour briller dans le monde...

désormais il ne se plaindra plus, et il tire lui-même la moralité de la fable:

Pour vivre heureux,
Vivons cachés!

Cette donnée si simple, à la forme archaïque, a fourni à M. Saintis le sujet du plus gracieux poème musical qui se puisse entendre. Les nuances les plus délicates y sont tour à tour traitées dans un style léger, distingué, très-bien approprié aux sentiments naturels qu'il exprime: l'harmonie en est claire et riche en même temps. Cela est frais et jeune. C'est une toile ancienne qu'un vernis brillant éclaire et fait revivre. C'est un petit tableau de bonne école qu'un riche encadrement fait ressortir d'une manière éclatante.

Il nous semble voir et entendre cette tourbe tumultueuse d'enfants à la poursuite du pauvre papillon: elle court, le saisit, l'étreint et l'écrase... Cruels!... une impression de tristesse s'exhale de la phrase langoureuse qui suit. Enfin, une mélodie calme et délicate, se produit sur ces paroles:

Combien je vais aimer
Ma retraite profonde.

Concours musical

DE CASTELSARRASIN

Cromwel disait qu'en politique on ne monte jamais aussi haut que lorsqu'on ne sait pas où l'on va !... Parfois il en est ainsi. A coup sûr, l'Orphéon de Cahors, renouvelé pour les deux tiers depuis sa fondation, et concourant en première division à Castelsarrasin, ne savait pas trop où il allait !... Mais le sentiment du danger, le désir de vaincre, doublèrent ses forces; et cette fois encore, un succès éclatant a couronné ses efforts.

Quand on a été témoin d'une lutte aussi vive,

— Ah ! tiens, t'as raison, je ne veux pas faire de cachotterie avec toi. — Voilà la chose. D'abord, ainsi que je t'en avais promis, j'ai sauvé de la mort ton camarade Etienne !

— Oh ! merci, Caget.

— Y a pas de quoi !

— Ou l'as-tu juché ?

— Ce serait trop long à te raconter.

— Tu ne peux me refuser !... à moi, ton ami.

— Le Temps presse !... fit Caget en regardant autour de lui avec défiance. D'ailleurs, Etienne est en sûreté: voilà tout ce que tu as besoin de savoir pour l'instant. En ce qui me concerne, j'allais sortir de la Tour de Nesle, en me demandant à quel patron j'irais offrir mon bras, quand je me sentis taper sur l'épaule. C'était un homme que j'avais vu quelquefois chez le patron :

— Caget, t'es sans place ? qu'il me dit.

— Oui, que je répons.

— En veux-tu une bonne ? qu'il me dit.

— Parblou ! que je répons; qu'est-ce qu'il y a à faire ?

— Rien ! qu'il me dit.

— Ça me va ! que je répons. — Et, là-dessus, il m'installa géôlier de cette charmante fille que voici !

— Ma pauvre Marthe, conclut Clopinet avec douleur.

— Ah ! c'est elle qui ?... je m'en étais douté ! mais, comme on m'avait défendu de lui parler...

— Caget, au moment où tu es entré, je commençais à rêver d'évasion... veux-tu m'aider à accomplir mon rêve ?

— En voilà une de bêtise !... Est-ce que ça se demande ! ah !... seulement, il faudrait d'abord sortir de ce cachot !

— Eh ! bien, mais... fit le bossu, en montrant la porte par laquelle l'étalier était entré !

— Oh ! impossible !... on veille au bout de la galerie.

— En ce cas, par ici !... acheva Clopinet, en montrant l'issue qu'il avait creusée lui-même.

Quelques instants après, l'ami d'Etienne et Marthe étaient dans le cachot dont nous avons parlé précédemment.

Caget les suivit après s'être emparé de la lampe suspendue à la voûte.

Préoccupé qu'il était, le bossu n'avait pas jusqu'alors entendu sonner le tocsin de Saint-Germain-Axerrois et des autres églises de Paris.

Soudain, une bouffée de vent apporta le bruit du tintement sinistre dans le cachot.

— Que se passe-t-il donc ? demanda Clopinet en tressaillant.

— Oh ! rien... une fête !... répondit le garçon boucher, en posant sa lampe sur le rebord d'une pierre de taille.

— Une fête royale, alors; car le son des cloches, à cette heure de nuit...

— Le son des cloches à cette heure, ami Clopinet, signifie que si, dans quelques instants, ton amie Marthe n'est pas dehors, tu risques fort de la voir expirer sous tes yeux !

La suite au prochain numéro.

Pour vivre heureux, il faut être sage et modeste. Vivons cachés, et ne nous montrons qu'à l'ouvrage est fini, vous laissant dans une rêverie profonde.

Il est possible que la pensée poétique influe sur la mélancolie qui vous pénètre; mais la pensée musicale grandit certainement la puissance de l'effet. — Pour tout dire en un mot, cette composition fait le plus grand honneur à M. Saintis, à qui l'Orphéon français est redevable de tant de productions charmantes.

Notre Orphéon a rendu avec finesse et suavité les divers sentiments de cette pièce pastorale et philosophique. Nous croyons même pouvoir le dire, c'est à ce mérite d'interprétation qu'il a dû la priorité qui lui a été accordée. La *Ste-Cécile* a montré peut-être autant de précision dans la mesure, dans l'ensemble, et la Société des *Fils de David* autant de justesse d'intonation; mais assurément elles n'avaient pas traduit la diversité des mouvements avec le même mérite. Toutes avaient étudié avec une scrupuleuse fidélité les annotations du texte; mais toutes n'avaient pas dans l'exécution le même cachet d'expression lyrique.

Les chœurs de choix ont été dits par les trois sociétés avec un talent incontestable; ils ont été terminés au milieu des applaudissements chaleureux d'un auditoire nombreux. L'Orphéon de Cahors a dit le *Chant du Braconnier* avec un brio remarquable; ce morceau d'harmonie sonnaient comme un cuivre. — Le *Retour du drapeau* chanté par la *Ste-Cécile* a démontré que la Société chorale était capable d'interpréter un chœur aux intonations ardentes; mais il a prouvé aussi que la classification des voix influe considérablement sur l'effet choral. Cette société a des basses profondes d'une grande puissance, quoi que sourdes; elle a aussi des ténors bruyants; elle manque d'éléments dans les parties intermédiaires. La Société des *Fils de David* a chanté le *Combat naval* avec une justesse de son fort agréable dans le début, avec un entrain vertigineux dans le final; c'était grêle seulement. Il serait heureux pour cette Société que quelques sujets nouveaux lui fussent adjoints pour donner plus de rondeur dans les passages de force.

En somme les trois compagnies chorales ont bien mérité du public et du jury. La meilleure preuve c'est que le public nombreux et choisi qui se pressait dans la salle du théâtre, a donné à chacune, des marques de sa vive satisfaction. D'un autre côté, tout en établissant une différence entre-elles, — aussi légère que fut cette différence, — le jury a voulu donner une récompense à chacune. L'Orphéon de Cahors a obtenu le premier prix; la *Ste-Cécile* de Toulouse un deuxième premier prix; la Société des *Fils de David* de Beaumont un second prix.

Cependant notre Orphéon a bien compris que les qualités qui lui ont valu l'honneur d'une distinction flatteuse, ne sont pas de celles qui révèlent une supériorité bien marquée sur ses rivaux: il doit travailler toujours. Il a des qualités essentielles, — nous le lui avons dit maintes fois, — celles qui sont naturelles et instinctives: il a de la sagacité dans l'interprétation de la pensée poétique, de la hardiesse dans l'attaque, un éclat de bon aloi dans la sonorité vocale. Il faut qu'il acquière les qualités que le travail peut donner: l'expression musicale dans les demi-teintes, une sensibilité plus exquise dans les transitions du fort au faible, du vite au lent, et réciproquement; avant tout, le sentiment des nuances faibles de son. — En particulier, nous recommanderions aux membres nouveaux de l'Orphéon la lecture musicale, l'homogénéité dans l'émission de la voix, le coloris dans la succession des périodes musicales, l'articulation nette et franche des paroles.

A ces conditions, notre Société chorale aura trouvé les moyens de charmer ses auditeurs, de rendre les morceaux difficiles du grand répertoire, d'attirer à soi les sympathies des jurys dans les concours.

Il était six heures du soir, avant que les Sociétés musicales eussent terminé le défilé triomphal, pour se rendre sur la place du Château, — le château *Sarrasin* sans doute! — C'était là que devait avoir lieu la distribution des récompenses. Une estrade immense, gracieusement enguirlandée, se dressait en ce lieu, et tout était pompeusement préparé pour une imposante cérémonie. Tout s'est passé plus modestement qu'on ne s'y attendait. Une chandelle ou deux éclairaient les costumes brillants des personnages officiels; et les ombres du crépuscule ont voilé discrètement les pages savamment élaborées pour le public. Mais l'institution Orphéonique n'a guère besoin d'apologies tapageuses. Parfois la parole est d'argent et le silence est d'or! L'éloquence bavard, si fort prisée des journalistes et des lecteurs souvent oisifs d'un journal, se rapetisse singulièrement en présence d'une foule immense, déjà sous le charme d'un spectacle grandiose! — Toutefois en dépit du noir-obscur, du bruit des fanfares et des acclamations de la foule, quelques-uns des nôtres ont entendu la voix maigre qui proclamait: 1^{er} division! 1^{er} prix!! *Orphéon de Cahors*!!!... et soudain tous nos compatriotes de répercuter ce cri, au milieu de démonstrations d'allégresse les plus bruyantes. Un orphéoniste en délire enlève sur ses deux biceps son bien aimé directeur, M. Fenouillet, et le transporte au travers de la foule compacte, avec la facilité et la grâce de Jupiter enlevant Europe!

Tel est le résultat obtenu par notre cher Orphéon dans le concours de Castelsarrasin. Au reste, cette médaille d'or, tant désirée, n'est pas le seul avantage que nos jeunes compatriotes

aient trouvé dans cette campagne de trois journées! n'est-ce donc rien de relater sans cesse les liens fraternels qui unissent les membres d'une même compagnie? On n'imaginerait jamais combien les jeunes hommes gagnent à ce commerce des caractères et des esprits, la gaieté dont ils ont fait provision. Dans une journée, un homme dépense plus d'esprit qu'il n'en dépenserait jamais s'il restait isolé. Nous vous en donnons personnellement l'assurance, puisque nous avons jugé de *visu*, ou plutôt de *auditu*: le sel Gaulois n'a rien perdu de son piquant ni de ses effets! — Mais nos jeunes compatriotes ont revu des Sociétés étrangères, qu'ils avaient rencontrées, combattues dans des concours antérieurs, et avec lesquelles ils ont renoué et resserré des rapports d'amitié sincère. On s'accable de félicitations, de consolations; on *toaste* et on *retoaste* ensemble; on était amis avant de se connaître, et rien ne pourra vous empêcher de l'être pour la vie. Ainsi se cimentent les assises de l'union patriotique. — Jamais nos orphéonistes n'oublieront l'accueil chaleureux qui leur a été fait par les membres vivants de feu l'Orphéon de Moissac, à l'occasion de son arrivée dans cette ville, et l'ovation qu'ils ont reçue d'eux, à propos du triomphe nouveau.

Entr'autres avantages, nos orphéonistes compteront pour quelque chose celui d'avoir été traités par l'hôtelier, non pas seulement en excellent aubergiste, mais en Quercynois et en ami. Sa réponse à un *vicat* qui lui fut adressé avec beaucoup d'à-propos, est trop libérale pour ne la point consigner dans ce compte-rendu. Merci, lui disait-on, pour les soins hospitaliers que vous nous avez donnés. « Moissagais, je n'ai point oublié que je suis Quercynois; et la réception que je vous fais, vous l'avez bien méritée! » — Bravo! M. Ressayre, les hommes comme vous ne font point de réclame; nous avons le devoir de la faire pour eux.

Enfin, nous le savons tous, les voyages instruisent la jeunesse. Aucun orphéoniste ne perdra le souvenir de deux citrouilles fameuses (*cucurbita maxima*) dont l'une a pesé, à la bascule de la gare de Castelsarrasin, — lecteur, devinez? — 99 kilos, — 198 livres! c'est à la lettre; les registres de l'administration et les employés du chemin de fer peuvent attester le fait. Ces cucurbitacés venaient d'être couronnés, m'a-t-on dit, le jour-même, au concours agricole. Heureuse contrée! — Le progrès ferait merveille s'il pouvait donner le même poids à tous les produits similaires de tous les pays!

Nous recevons plusieurs lettres en réponse aux attaques de M. le baron Dufour. Nous les accueillons toutes. C'est un devoir pour nous d'assurer le droit de défense à nos compatriotes. Mais, désormais, nous nous tiendrons en dehors de cette discussion.

Que nos correspondants usent de leur droit, mais qu'ils n'oublient pas que l'on donne de l'importance à certains hommes en s'occupant d'eux....

Nous publions aujourd'hui la réponse de M. le Sous-Préfet de Gourdon et la protestation des commissaires du banquet de Souillac. — Mercredi prochain paraîtra la réponse de M. Baptiste Gardarein.

LOUIS LAYTOU.

Lettre

DE M. LE SOUS-PRÉFET DE GOURDON.

Gourdon, 13 octobre 1869.

Monsieur le Rédacteur,

N'ayant pas reçu votre journal depuis quelques jours, j'ai eu l'occasion, hier soir seulement, de lire la lettre de M. Dufour.

Voudrez-vous être assez bon pour insérer ma réponse?

« M. Dufour parle de courbettes que certain sous-préfet, dans un but électoral, » était allé faire dans des maisons, où sa dignité et sa position devaient l'empêcher d'entrer. »

Quoique je refuse absolument à M. Dufour qualité pour me juger, et que je sois habituellement peu soucieux d'entretenir le public de ma personne et de mes actes, il ne me répugne nullement aujourd'hui d'écrire ce que j'ai fait :

Le 26 janvier dernier, jour du tirage au sort à Souillac, je suis allé voir M. Doussot, ancien maire, pour lequel j'ai autant de respect que d'affection.

J'ai rendu à M. Martine, premier adjoint, la visite qu'il avait bien voulu me faire le matin, et j'ai même eu le regret de ne pas le rencontrer chez lui.

Je suis allé serrer la main à M. Léopold Laprade, chez le père et l'oncle duquel, je devais le soir-même, à Martel, recevoir l'hospitalité.

Je ne crois pas que M. Dufour entende rien alléguer contre l'honorabilité de cette maison qui vaut, je crois, la sienne.

Mais M. Laprade était en même temps le gendre de M. Gardarein, alors prévenu, M. Dufour aurait voulu sans doute que je

choisisse le moment où un honnête homme était malheureux, pour lui tourner le dos. Tel n'a pas été mon avis.

C'est à cette dernière visite, paraît-il, que le Corps législatif a dû un aspirant de plus, et que j'ai dû, moi-même, d'être..... signalé au ministère.

Quant aux courbettes (*courbettes* est joli!) que m'attribue Monsieur Dufour, ceux que j'ai eu l'honneur de visiter, sont en mesure d'apprécier la valeur de son affirmation. — Cela me suffit.

Enfin, la parole attribuée à Jules Favre ne m'a point exalté, la lettre de M. Dufour pourrait-elle m'avilir?

Je ne le pense pas. Donc, il me faut dédaigner de pareilles injures, et laisser leur auteur à son rôle que je n'envie pas. Agrérez, etc.

E. DUSOLIER.

Protestation des Commissaires DU BANQUET DE SOUILLAC.

Monsieur Dufour, dans son appréciation du compte-rendu de la réception faite à M. Gardarein, ne craint pas de joindre l'injure au mensonge. Qu'il le sache, le banquet qui fut offert à M. Gardarein, quatre jours après sa rentrée, fut le résultat d'une manifestation sincère et spontanée: 400 personnes de toutes conditions, ouvriers et fonctionnaires, ont voulu applaudir au triomphe de l'innocence et réprouver la persécution.

En foi de quoi ont signé les commissaires suivants :

- FUMAT (Baptiste), négociant ;
- FOUILLADE ;
- LABRUNIE, cordonnier ;
- L. PIVAUDAN ;
- CARBONNIÈRE ;
- LIDON ;
- BOUYJOU, peintre ;
- CAMBON, Léon ;
- REBIÈRE ;
- GROS ;
- MEYME ;
- LASCOMBE, tonneur ;
- SOUILHÉ, jeune ;
- FAUREL, sabotier ;
- DARNAL ;
- BRUNELLE, tonnelier ;
- BOUYGUES, Baptiste ;
- GARY, Baptiste.

Les nombreux amis de M. Paul Armand liront, avec plaisir, la note suivante extraite du *Sémaphore*, de Marseille. Les succès obtenus par notre jeune compatriote au Lycée de Cahors, dont il fut l'un des plus brillants élèves, semblaient présager ceux qu'il vient de conquérir dans les épreuves les plus élevées de l'enseignement.

« Le dernier *Bulletin officiel de l'Instruction publique* nous apporte le résultat du cours d'agrégation qui vient d'avoir lieu pour l'enseignement secondaire spécial. Deux jeunes professeurs du Lycée de Marseille, M. Marsan et M. Armand, ont brillamment soutenu le premier rang. Il y a quelques années, ces deux candidats avaient subi, avec une réelle supériorité, les épreuves de la licence ès-lettres. Ce dernier succès est l'éclatante confirmation de leur mérite, et nous n'avons pas été surpris d'apprendre que M. Armand était désigné pour remplacer à Marseille, dans la seconde chaire d'histoire, l'honorable M. Granet, nommé, on le sait, sous-directeur du Lycée Français de Galata-Seraï, Constantinople. (*Sémaphore* du mardi 12 octobre).

On nous écrit de Figeac : Dans la soirée de dimanche, un incendie a éclaté à Figeac, dans la maison d'habitation du sieur Guives, cultivateur. Malgré les prompts secours l'immeuble a été entièrement consumé; les pertes s'élèvent à la somme de 1,200 fr.

On nous écrit de Castelnaud : Notre foire du 12, était abondamment pourvue en céréales de toute nature. Le blé s'est vendu 21 fr. 05 c. — Mais 10 fr. 95. — Prunes 15 fr. les 50 kil.

Les veaux valaient 80 cent. le k., poids vif.

Porcs gras 75 à 100 fr. les 100 k. Volailles 1 fr. le k.; oies 12 à 15 fr. la paire; — œufs à 75 c. la douzaine; le chanvre 1 fr. 50 le k.

Mauroux, 14 octobre 1869.

Monsieur le Rédacteur, Vous avez eu la bonté d'insérer quelques mots que je vous ai adressés à l'occasion de la petite fête que nous donna notre bon instituteur, le 15 septembre dernier, jour de la distribution des prix à ses élèves. Seriez-vous assez bon pour donner place encore à quelques lignes sur une manifestation que l'on prépare ici, pour l'arrivée de ce digne M. Vayssié? Voici en deux mots

ce dont il s'agit.

Les pères de famille heureux des soins, des peines de toute nature, que se donne l'instituteur pour l'éducation de leurs enfants, en sont réduits à ne pouvoir lui témoigner leur reconnaissance, ni par une invitation, il n'en accepte aucune, ni par un don de quelque nature qu'il soit, car il se croit obligé de rendre dix fois ce qu'il reçoit. Alors en son absence, et à son insu, tous les habitants de Mauroux ont résolu de faire une fête, le dimanche 17 octobre, en son honneur, et de lui planter un mai comme louange de leur reconnaissance.

De pareils sentiments honorent à la fois et celui qui les inspire et ceux qui les éprouvent, j'ai cru devoir demander l'hospitalité de vos colonnes pour les publier. Agrérez, etc. Un de vos abonnés.

PROGRAMME du Concours qui sera ouvert à l'Ecole impériale vétérinaire d'Alfort le lundi 6 décembre 1869, pour la nomination à deux places de chef de service d'anatomie, de physiologie et d'extérieur des animaux domestiques, vacantes dans les Ecoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon.

1^{re} Séance. — Rédaction d'un mémoire sur une question soit d'anatomie, soit de physiologie, soit d'extérieur, ou sur une question complexe ayant trait à ces trois branches de la science.

2^e Séance. — Leçon sur une question d'anatomie.

3^e Séance. — Leçon sur une question de physiologie et d'extérieur des animaux domestiques.

4^e Séance. — Leçon sur une question de manuel opératoire, avec préparation et description de la pièce anatomique nécessaire pour la démonstration.

5^e Séance. — Leçon d'anatomie descriptive sur une pièce préparée par le candidat.

6^e Séance. — Exercices pratiques de chirurgie vétérinaire.

Les questions qui devront être traitées dans la troisième séance seront communiquées vingt-quatre heures à l'avance aux candidats, et ils auront trois heures pour se préparer sur la leçon de la deuxième séance.

Le jury déterminera le temps qu'il jugera nécessaire d'accorder pour la rédaction du mémoire de la première séance et pour la préparation de la quatrième et de la cinquième.

Ceux des candidats qui auront obtenu le nombre de points nécessaires pour être admissibles seront classés par le jury d'après les chiffres de leurs notes respectives, et la primauté sur la liste de classement donnera à celui qui l'aura acquise le droit d'opter pour celle des écoles à laquelle il préférera être attaché en qualité de chef de service.

Les candidats sont tenus : 1^o De se faire inscrire dix jours au moins avant la date de l'ouverture du concours au Ministère de l'Agriculture et du Commerce (division du secrétaire général et du personnel);

2^o De justifier qu'ils sont Français ou naturalisés Français; qu'ils sont libérés du service militaire, ou, s'ils appartiennent à l'armée, qu'ils ont obtenu de l'autorité compétente un congé pour se présenter au concours;

3^o De produire les titres de capacité qu'ils peuvent avoir obtenus et de faire connaître sommairement les travaux scientifiques qu'ils auraient publiés. Ces titres devront compter comme éléments d'appréciation pour une valeur que le jury aura à déterminer.

Paris, le 6 septembre 1869. Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, Alfred Le Roux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 16 octobre.

Naissances. Sailleves (Victorine), aux Tuileries — Caves (Justine-Marie), rue Malique — Dides (Lucie), rue de Licée — Bos (Elisa), naturelle rue de la Halle.

Mariages. Capros (Jean), cultivateur 45 ans, né à palma, Bégons et Virginie-Célestine 21 ans, née à Flaujac (Lot), Bégons.

Décès. Molinié (Louise), 15 mois, né à Cahors, à St-Georges. — Estival (Jean), menuisier, 45 ans, né à Vaylats (Lot), rue Impériale. — Lins (Gabriel), 65 ans, veuve Bélibens, née à Arbouys à Lacapelle. — Bédoué (Jean), cultivateur 62 ans, rue Rempart. — Tulet (Jean-Pierre), boucher, 30 ans, célibataire, rue Donzelle. — Alix (Jules), 2 mois, rue des boulevards. — Pradié (Pauline), 26 mois, Port-Bullier. — Alazard (Jean-Pierre), propriétaire 69 ans, rue Impériale. Pour la chronique: locale A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Prêts sur propriétés urbaines. — amortissement en 60 ans. — Faculté de se libérer par anticipation, à toute époque. Taux de l'annuité: 5,87 %. Montant du prêt: Moitié de la valeur des biens. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (*Voir aux annonces*).

SOUSCRIPTION

20,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

ENTREPOT LIBRES

de Paris, Lyon et la Méditerranée SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de Deux millions de francs, pouvant être élevée jusqu'à DIX MILLIONS de francs Aux termes des Statuts, déposés au rang des minutes de M^e BAUDRIER, notaire à Paris, en date du 25 septembre 1869.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LEBEVRE-DURUFLÉ, ancien Ministre du Commerce, Grand Officier de la Légion d'honneur, Sénateur, URRICH, Général de division, Grand Officier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général de la Meurthe, Jules ROUSSET, Officier de la Légion d'honneur, Conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, ancien Préfet.

BECCOURT, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien administrateur du Chemin de fer de la Loire, Ad^e de la C^e d'assurance la Fraternelle.

DUQUING, Chevalier de la Légion d'honneur, Rédacteur en chef du journal *l'Universel*,

Pierre GARLON, Négociant et propriétaire, Directeur à Lyon des Compagnies d'assurances *l'Impériale* et la *Paix* Joseph ROUSSELON, Propriétaire à Lyon.

Alfred PAZ, Banquier, directeur du *Petit Moniteur financier*.

CONSEIL JUDICIAIRE

MM. NOGENT-SAINTE-LAURENT, Commandeur de la Légion d'honneur, Député du Loiret. CÉSSELIN, Avoué de 1^{re} instance. DELEUZE, Agréé au Tribunal de Commerce.

OPÉRATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES ENTREPÔTS LIBRES DE PARIS, LYON ET LA MÉDITERRANÉE

1^o Faire tous prêts, ouvertures de crédits, avances sur nantissement de marchandises, conformément à la loi du 23 mai 1863; 2^o recevoir toutes marchandises en transit ou simple entrepôt, même sans avance de fonds; 3^o vendre pour le compte des déposants, au comptant exclusivement, toutes marchandises entreposées dans les magasins de la Société; 4^o traiter toutes opérations pour le compte de tiers, même sur ordre ou échantillons, sans droit de la Société; 5^o établir dans les entrepôts de ventes publiques volontaires, outre les ventes judiciaires; 6^o établir des agences et correspondances dans toute la France; 7^o recevoir toutes sommes en compte courant pour être employées en prêts sur marchandises

La Société s'interdit toutes opérations pour son propre compte

BÉNÉFICES

Le bénéfice brut des opérations réalisées le 1^{er} juin à ce jour s'élève à 28 pour 100.

Sur une échelle de dix millions, ces bénéfices doivent atteindre un chiffre plus que double, les frais généraux étant relativement moins élevés.

Les opérations, à commission seulement, donnent à la Société des bénéfices considérables.

Aux avantages de l'Action se joignent dans ces titres toutes les bonnes conditions de l'obligation.

Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage, et payé dans toutes les succursales des Entrepôts Libres de Paris, Lyon et la Méditerranée.

Elles ont droit en outre à 80 pour 100 des bénéfices restants, conformément aux Statuts.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Aux Bureaux du PETIT MONITEUR FINANCIER 66, rue Lafayette, 66 Les Jeudi 14, Vendredi 15, Samedi 16, Dimanche 17 et Lundi 18 octobre courant.

ON VERSE : 50 fr. par Action en souscrivant. 75 fr. à la Répartition On peut verser les 125 francs en sous-vent,

Les autres appels de fonds n'auront lieu que sur la délibération du conseil d'Administration.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres au porteur.

On souscrit directement, ou par correspondance. — Les souscriptions seront classées jour par jour; les dernières seront seules réduites, le Conseil d'Administration ayant la faculté de clore la souscription au-dessus de deux millions, dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément à l'article 8 des Statuts.

On peut opérer les versements en valeur cotées ou non cotées, ayant cours à la Bourse de Paris. — On en tiendra compte au cours moyen du jour de la réception, sans frais de commission.

Envoyer les fonds ou titres, par lettres chargées, à M. ALFRED PAZ, rue Lafayette, 66, ou verser aux Caisses de la Banque de France, au crédit de M. ALFRED PAZ, banquier, et lui adresser le récépissé du versement.

Affranchissement jusqu'à Destination de tout envoi de Marchandises atteignant 25 fr.

PETIT ST-THOMAS
27, 29, 31, 33 et 35, RUE DU BAC, ET 25, RUE DE L'UNIVERSITÉ
PARIS

La Maison du Petit St-Thomas, la plus ancienne et la plus importante des grandes maisons de Nouveautés de Paris est aussi celle qui renferme les assortiments les plus complets de marchandises de première qualité et aux prix les plus réduits.

Son importance, toujours croissante, l'a obligée à établir de nombreuses Fabriques ou des Maisons d'Achats dans tous les centres manufacturiers de France et de l'Étranger, ce qui lui permet d'offrir à sa Clientèle une très grande variété d'articles qui sont sa propriété exclusive et dont les prix atteignent les dernières LIBERTÉS DU BON MARCHÉ.

Depuis plus de trente ans la Maison du Petit St-Thomas expédie franco jusqu'à destination, toute demande de marchandises dont la valeur atteint 25 fr., aussi ce service, organisé de longue date, offre-t-il toutes garanties de prompt expédition et de parfaite exécution des commandes qui lui sont adressées.

La Maison du **Petit Saint-Thomas** autorise d'ailleurs toujours le retour à ses frais (ce qui ne se fait dans aucune autre maison) des marchandises expédiées, si à leur arrivée, elles ne répondent pas à l'attente du client.

Envoi du **Catalogue** détaillé de toutes les Marchandises en vente et de dessins et gravures de confections à toute personne qui en fait la demande.

ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS.

ANNONCES ADMINISTRATIVES.

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Figeac.
Commune de Bio.

Publication du Plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 2, de Bio, à la route départementale, numéro 1.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.
Le Maire de la commune de Bio donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 2, de Bio à la route départementale, numéro 1, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Bio, le seize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : BARRAT.

DÉPARTEMENT DU LOT.
Arrondissement de Figeac.
Commune de St-Sulpice.

Publication du Plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, du chemin vicinal de grande

communication numéro 41, au chemin vicinal de grande communication, numéro 17.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de St-Sulpice, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de première classe, numéro 1, du chemin vicinal de grande communication, numéro 41, au chemin vicinal de grande communication, numéro 17, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Saint-Sulpice, le seize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : TRÉMOULET.

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Figeac.
Commune de Lantillac.

Publication du plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 6, de Lantillac à Capdenac par Ournes.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Lantillac donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire deuxième classe, numéro 6, de Lantillac à Capdenac par Ournes, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et

les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Lantillac, le seize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : CAVELE.

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Figeac.
Commune de Bretenoux.

Publication du Plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de 2e classe, numéro 2, de Bretenoux à Cornac.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution des articles 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Bretenoux donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 2, de Bretenoux à Cornac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours, au moins du dix-huit octobre courant au vingt-six du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Bretenoux, le dix-huit octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : CALLE.

DÉPARTEMENT DU LOT.
Arrondissement de Figeac
Commune de Gorses.

Publication du plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Gorses à Lantillac.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Gorses donne

avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 4, de Gorses à Lantillac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du seize octobre courant au vingt-quatre du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Gorses, le seize octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : LOUDES.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

DÉPARTEMENT DU LOT
Arrondissement de Cahors.
Commune de Saux.

Publication du plan parcellaire.
Chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro cinq, des Homs à Maux et à la route numéro 17.

EXPROPRIATION
POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE
Exécution des articles 3 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le maire de la commune de Saux donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de troisième classe, numéro 5, des Homs à Maux et à la route numéro 17, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du quinze au vingt-trois octobre courant inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Saux, le quinze octobre mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : LAFON.

Pour tous les extraits et articles non signés: A. Layton

SERVICES A VOLONTÉ

FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc. **Élégance et confort. — Prix modérés.**

Etude de M^e L. Labie, notaire, à Cahors

D'un acte retenu par M^e L. Labie et son collègue notaires à Cahors, le 27 septembre 1869, enregistré, il résulte : que M. Alfred Frézouls, négociant à Cahors, a fait vente et cession en faveur de M^{lles} Soulié, sœurs, domiciliées à Gramat, de son fond de commerce de mercerie, lingerie, bonneterie, ganterie et parfumerie, qu'il exploite à Cahors, galerie Fontenille, port tant pour enseigne : **Lucie Frézouls.** — Le prix en est et demeurera déposé entre les mains dudit notaire pendant un mois à partir du 1^{er} octobre prochain, époque à laquelle lesdites demoiselles doivent se mettre en possession, étant autorisées à prendre le titre de successeur de M. Frézouls.

Cette annonce est faite en conformité de l'article 447 Code de commerce.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries par le NEPTUNDE ROULLÉ (Extrait de plantes marines). — Renseignements gratuits, en écrivant à M. Roullé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

COURS DE PRONONCIATION
A L'USAGE DES
BEGUES
Professé par H. CHERVIN, officier d'académie.
Directeur-fondateur de l'institution des Bègues de Paris.
Complète guérison en vingt jours de leçons

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'émbonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGON.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béguéy. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite, ou à M. Monson, flâteur.
Cette maison est la propriété de M. Alazard.

POSTE AUX CHEVAUX
ANDRAL,
Voiturier, à l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.
Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

Une Coupe de bois de construction au château de Boisse, commune de Castelnau-Montraiet.
S'adresser à M. et M^{me} de Boisse, propriétaires du château.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — **Prix Modérés.**

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi.
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

MAUX DE GORGE
PASTILLES DETHAN
au Chlorate de Potasse
Spécifique contre les Maux de Gorge, les saignées de la voix, les Angines, les lésions et les inflammations de la Bouche recommandés aux Prédicateurs, Professeurs et Chanteurs.

ÉLIXIR de DETHAN
POUDRE de DETHAN
OPIAT de DETHAN
Dentifrices au Chlorate de Potasse.

Ces dentifrices, précieux pour la Toilette et le soin de la Bouche, blanchissent les dents, empêchent la Carie, calment les Douleurs, rafraichissent les Gencives et guérissent les Inflammations.

Paris, DETHAN, pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, et chez les principaux pharmaciens de France et de l'Étranger.

Fig. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.
VÉSICATEUR d'Albespeyres
et PAPIER
vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

LE TEMPS
Un an : 68 fr.
Redacteur en chef : A. NEFFTZER.
On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.